



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 7 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre, le sept octobre à dix sept heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du premier octobre deux mille vingt quatre, s'est réuni dans la salle du conseil à la Communauté de Communes des Deux Rives à VALENCE D'AGEN sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2024CC3-1-2-129

OBJET : ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION AI N° 550
À VALENCE D'AGEN

Etaient présents :

Commune d'AUVILLAR	: M. RENAUD Olivier : M. MONESTES Jean-Michel
Commune de BARDIGUES	: M. MARTIN Henri
Commune de CASTELSAGRAT	: Mme FILLATRE Francine
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	: M. DEPASSE Guy
Commune de DONZAC	: Mme GAILLARD Elisabeth
Commune de DUNES	: M. ALARY Alain : Mme BOUVIER Lina (pouvoir donné à M. ALARY Alain)
Commune d'ESPALAIS	: M. PINCEMIN Bernard
Commune de GASQUES	: M. MERIEL Guy
Commune de GOLFECH	: M. BENOIT Pascal : Mme CHARPENTIER Pierrette
Commune de GOUDOURVILLE	: M. BARROS Gérard : M. BOUYAT Daniel
Commune de LAMAGISTERE	: M. DOUSSON Bruno : Mme VRECH Régine
Commune de LE PIN	: M. RATTO Stéphane

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX
Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01
Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>
Email : info@cc-deuxrives.fr

Commune de MALAUSE	: Mme MAERTEN Marie Bernard : M. RAUZY Jean
Commune de MANSONVILLE	: Mme ESCUDE Vanessa
Commune de MERLES	: M. SERGAS Serge
Commune de MONTJOI	: M. EURGAL Christian
Commune de PERVILLE	: M. DELFARIEL Eric (a donné pouvoir à Daniel ZANIN)
Commune de POMMEVIC	: M. DELACHOUX Jean Paul
Commune de SAINT ANTOINE	: Mme DEFAVERI Jeanine (en remplacement de M. DUPUY Jean)
Commune de SAINT LOUP	: M. REBEL Stéphane
Commune de SAINT PAUL D'ESPIS	: M. MARCHIOL Lido
Commune de ST VINCENT LESPINASSE	: M. BOYER Serge
Commune de SISTELS	: Mme CHAPUS Marie-Dominique (en remplacement de M. BOISSEAU Christophe)
Commune de VALENCE D'AGEN	: M. BAYLET Jean Michel : M. GROUSSOU Bernard : Mme LAROUSSINIE Francine : Mme LECORRE Christiane : M. LOPES Ernest : Mme PERE Catherine (a donné pouvoir à M. LOPES Ernest) : M. ZANIN Daniel : Mme HOHOL Elisabeth : M. ZMUDA Patrick : Mme FURLAN Josiane

Absents excusés :

Commune de DONZAC	: M. TERRENNE Jean-Paul
Commune de GRAYSSAS	: Mme CLUCHIER Marie Christine
Commune de SAINT CIRICE	: M. BENVENUTO Raymond
Commune de SAINT CLAIR	: M. BONGIOVANNI Gérard
Commune de SAINT MICHEL	: M. DUPOUY Joël
Commune de VALENCE D'AGEN	: M. GIL Philippe : Mme BRU Laetitia

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal	: Directeur Général des Services
Mme DABERNAT Chrystelle	: Attaché Territorial

Monsieur Guy MERIEL a été désigné Secrétaire de séance.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-54 du Code de la justice Administrative.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.29.92.00 – Fax : 05.63.29.92.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr

2024CC3-1-2-129

**OBJET : ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION AI N° 550
À VALENCE D'AGEN**

Le Président rappelle que, conformément à ses statuts, la Communauté de Communes des Deux Rives (CC2R) exerce la compétence optionnelle « Action sociale d'intérêt communautaire ».

A ce titre, il apparaît aujourd'hui nécessaire d'envisager l'extension du pôle petite enfance, comme cela a été évoqué lors de l'adoption du budget 2024, faisant suite à la réflexion menée en commission, dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG) intervenant avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

Aussi, la Commune de Valence d'Agen propose la vente d'une propriété située 1 rue Jean Capgras 82400 Valence d'Agen.

Ce bien comprend un bâtiment de style construit en 1888 d'environ 495 m², composé de 3 niveaux avec de nombreuses salles dont une ancienne cuisine au rez de chaussée, et d'un parc en partie arboré de grande étendue.

Le service d'évaluation domaniale a estimé ce bien à 419 000 € assorti d'une marge appréciation de 10 % (cf. évaluation ci-jointe).

La Commune de Valence d'Agen propose ainsi la vente de l'intégralité de cette parcelle cadastrée section Ai n° 550, moyennant le prix de 377 100 €.

Dans cette perspective, le Président propose :

- d'accepter l'acquisition de la parcelle cadastrée section Ai n° 550 située 1 rue Jean Capgras 82400 Valence d'Agen, moyennant le prix de 377 100 €, les frais de notaire et droits d'enregistrement venant en sus,
- de l'autoriser ou son représentant, à signer l'acte de vente correspondant et tout document relatif à ce dossier.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE

- d'accepter l'acquisition de la parcelle cadastrée section Ai n° 550 située 1 rue Jean Capgras 82400 Valence d'Agen, moyennant le prix de 377 100 €, les frais de notaire et droits d'enregistrement venant en sus,

- d'autoriser le Président ou son représentant, à signer l'acte de vente correspondant et tout document relatif à ce dossier.

Fait à Valence d'Agen, le 7 octobre 2024

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme

A Valence d'Agen, le 8 octobre 2024

Le secrétaire de séance
Monsieur le Maire GASQUES

Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives

Guy MERIEL



Jean-Michel BAYLET



Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le **14 OCT. 2024**

Affiché sur le panneau des annonces légale et publié sur le site internet le **14 OCT. 2024**

AR Préfecture

ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION AI N°550 A VALENCE D'AGEN

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20241007-2024CC3_1_2_129-DE

Numéro d'acte : 2024CC3_1_2_129

Date de décision : 07/10/2024

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 3-1-2-0-0 (Domaine et patrimoine / Acquisitions / biens mobiliers)

Fichier acte : 2024CC3-1-2-129 ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION AI N°550 A VALENCE D'AGEN.pdf

Fichier(s) annexes(s) : 1- RAPPORT_MAISON_CAMPREDON_ANNEXE.pdf

Collectivité émettrice : cc-des-deux-rives

Acte transmis par : Sophie PONTARINI

Date d'envoi de l'acte : 14/10/2024 14:06:48

Date de réception de l'AR : 14/10/2024 14:07:02